Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260702-DEL093_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL093_2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY.

Absents
Mme BIOT (donne pouvoir à Mme PORTAL) Mme THOMAS (donne pouvoir à Mme DE CHOULY)

Secrétaire de séance : M. HAMON

5- BUDGET GÉNÉRAL – REPRISE DE PROVISION POUR INDEMNISATION DES JOURS DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

7-10
Monsieur TORCHE, rapporteur :

Vu les articles L2321-2 et R2321-2 du CGCT, en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la Collectivité à verser une somme d'argent significative. Le montant de la provision correspond au montant estimé par la Collectivité de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière.

Considérant que les agents ont fait valoir leur droit à l'indemnisation *(paiement des jours ou versement de cotisations dans le régime additionnel de retraite de la RAFP) de leurs jours épargnés* sur leur Compte Épargne Temps à hauteur de 6 446 € pour 75 jours au titre de l'année 2025 sur l'exercice 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise partielle de la provision constituée au 1er janvier 2026, à hauteur 6 446 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver la reprise proposée pour 6 446 € sur le budget principal de la collectivité.**

VOTE : Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260702-DEL093_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ
(Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.